

Le ministère de l'éducation nationale a demandé à ses académies un retour sur les projets éducatifs territoriaux, les activités menées, les acteurs sollicités, les dynamiques locales suscitées ou utilisées. **Le présent document récapitule les résultats de 27 académies, avec 1094 PEDT concernant 4280 écoles.** Ces éléments seront actualisés avec les dernières remontées, susceptibles de modifier à la marge les chiffres ci-dessous, les grands volumes étant donnés. Les principaux éléments que l'on peut en tirer sont encourageants.

1. Une réforme conduite, pilotée, partenariale et ancrée dans les dynamiques de territoire locales

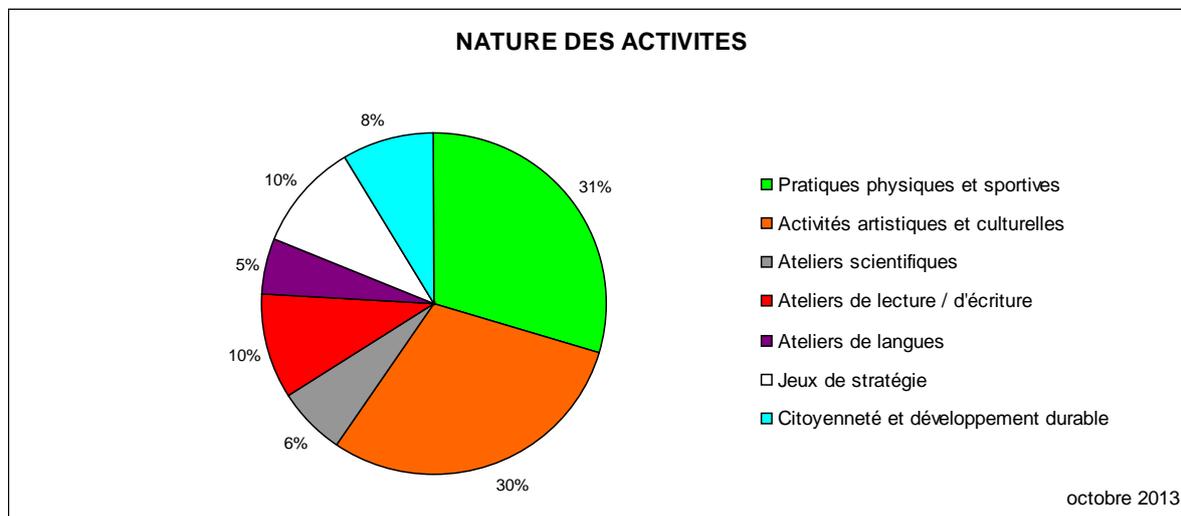
Les travaux ont été menés par les municipalités avec l'appui des groupes d'appui départementaux, associant l'Education nationale, la DDCS et tous les partenaires (CAF). Les remontées font état de l'importance du travail mené, s'appuyant sur des documents méthodologiques, comités de pilotage locaux et intercommunaux.

Les projets ont pu être élaborés en s'appuyant sur les dynamiques territoriales qui existaient ou que la réforme a suscitées. Ainsi, à Dijon par exemple, une réflexion spécifique a été menée en fonction des problématiques des quartiers en difficulté. A Brest se montent des groupes de projet par quartier.

Certaines communes, et notamment les communes rurales, ont pris conscience de l'intérêt qu'elles peuvent tirer d'une mutualisation de leurs ressources financières et humaines, pour à la fois garantir l'équité de l'offre périscolaire à l'échelle d'un territoire et rechercher une plus grande efficacité des moyens mis en œuvre. Cela a pu les amener à annoncer leur intention de faire évoluer les compétences de l'intercommunalité. A titre d'exemple, certaines communes de Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges présentent un PEDT en intercommunalité avec des activités et des lieux mutualisés.

2. Les activités

Les activités développées sont présentées dans le graphique ci-dessous.



Les activités physiques et sportives représentent 31 % du total, et les activités artistiques et culturelles 30 %. Cependant, le graphique montre aussi que les municipalités ont profondément diversifié les activités proposées : jeux de stratégie (10%), lecture et écriture (10%), citoyenneté et développement durable (8%), ateliers scientifiques (6%) et ateliers de langues (5%)

Les académies font état d'un travail mené sur la variété et la qualité des activités, en s'appuyant sur les spécificités locales et les publics visés, avec un travail sur la cohérence d'ensemble des activités menées.

Certaines municipalités ont souhaité développer des projets originaux : ateliers dédiés à l'histoire locale et aux rencontres intergénérationnelles (académie de Bordeaux), identité culturelle régionale et articulation linguistique créole / français (La Réunion), découverte de la mangrove (Martinique). Le même constat peut être fait s'agissant des *projets incluant la production d'outils et de ressources*. Peuvent être cités : un journal d'école numérique (Orléans-Tours), création de site internet, de blogs, sensibilisation à une utilisation raisonnée des écrans (Grenoble), réalisation d'expositions et de représentations (Martinique).

Les actions se concentrent sur les écoles élémentaires avec parfois des *activités spécifiques en écoles maternelles*. Quelques PEDT développent ainsi des thématiques centrées sur la motricité, l'expression artistique ou la découverte du livre. On note une volonté d'associer à la réflexion d'élaboration des PEDT les équipes pédagogiques en fonction de leur expertise par classe d'âge et des professionnels de santé (Caen).

Enfin, les académies soulignent la volonté de prise en compte de la difficulté scolaire, et des réflexions menées pour garantir une continuité de l'aide apportée aux élèves handicapés (présence d'un AVS).

3. Les intervenants

Les intervenants sont pour 59% des personnels employés par les mairies : animateurs en premier lieu. Les autres intervenants sont les membres d'associations (26%), des bénévoles (7%), des enseignants (6%), et pour 2% des jeunes bénéficiaires d'un contrat d'avenir.

L'accueil est donc pour l'essentiel assuré par des professionnels ou par des membres d'associations qui ont pour but l'encadrement des activités sportives et culturelles des enfants.

L'autre graphique montre ainsi que les associations locales (clubs sportifs, écoles de musique, associations de théâtre, de danse, de peinture...) représentent les $\frac{3}{4}$ des associations impliquées. Leur ancrage local et les pratiques qu'elles ont pu développer avec les publics scolaires les conduisent à prendre leur place dans les PEDT.

